

# LES ÉLITES ÉCONOMIQUES ET LA RÉVOLUTION DE 1848 : *l'exemple de la chambre de commerce de Toulon*

Nous connaissons, grâce aux travaux de Maurice Agulhon, la réaction des Toulonnais à l'annonce de la Révolution de 1848 : le ralliement à la République fut immédiat et sans heurt<sup>1</sup>. Dans les rues de la ville, il ne s'est pour ainsi dire rien passé, ce que confirme le substitut le 29 février soulignant que « l'ordre le plus parfait continue à régner à Toulon »<sup>2</sup>.

Au sein de la chambre de commerce de la ville, l'annonce de la Révolution suscite une effervescence pour la moins inhabituelle. Les élus consulaires – qui nous avaient habitué depuis la création de l'institution en 1833 à un rythme nonchalant – multiplient leurs actions : en trois mois, de mars à fin mai 1848, ils assurent autant de délibérations qu'ils avaient l'habitude de le faire en une année. En outre, les élus politisent leurs discours n'hésitant pas à prendre le parti de « la glorieuse révolution de février » qui a renversée la Monarchie de

---

1. Voir M. AGULHON, *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique - Toulon de 1815 à 1851*, Mouton, Paris, 1970, p. 269 et suiv.

2. Lettre du substitut de Toulon au procureur général d'Aix-en-Provence datée du 29 février 1848. Archives départementales des Bouches-du-Rhône – dépôt d'Aix-en-Provence. Série 12 U 1 : Rapports politiques : Minutes des rapports des Procureurs Généraux et rapports des parquets du ressorts 1848.

3. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Ministre du commerce en date du 4 mars 1848. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1534.

Juillet et son « gouvernement de privilèges »<sup>3</sup>. Déclarant cela, ils ne doutent pas que dorénavant « la France va jouir d'un gouvernement réel de Liberté et d'égalité... »<sup>4</sup>.

Ces propos, datés du mois de mars, peuvent sembler surprenants, et ce d'autant plus que les élus consulaires toulonnais de 1848 ne sont pas des hommes de gauche, mais des conservateurs. Ce constat établi, nous nous interrogerons sur les raisons de ce discours et son évolution au cours de la Seconde République. Mais d'abord je vous propose de découvrir succinctement les hommes de 1848 à la chambre de commerce de Toulon.

### *Les hommes de 1848 à la chambre de commerce de Toulon*

La chambre de 1848 est celle qui est issue du renouvellement partiel de novembre 1847. La présidence est assurée pour la troisième année consécutive par Baptistin Auban, un négociant-banquier, lié à l'industrie navale, notamment aux Taylor dirigeants de la Société des Forges et Chantiers à la Seyne. Fils de Jacques-Cyprien, premier médecin de la Marine, Baptistin Auban est marié à la fille du banquier parisien Jacques Cagniard, de la famille de l'ancien receveur général du département du Var. Conseiller municipal à compter de 1845, c'est un notable conservateur. En 1848, il adhère à la République et à la démocratie tout en combattant âprement les idées du socialisme utopique. Après la journée du 13 juin, il devient un des fervents défenseurs du Parti de l'ordre. Pour les législatives de 1852, les autorités gouvernementales le choisissent pour être candidat du gouvernement, mais il refuse cette nomination au profit d'Aimé de Kervéguen qui fut ainsi élu député de Toulon. Baptistin Auban a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle à Paris auprès de sa belle-famille. De retour à Toulon, il obtient à la fin de l'année 1846, l'adjudication du marché de la Marine militaire du curage de la petite rade d'un montant important de 8 400 000 francs. Pour cette entreprise il s'est associé aux Taylor qui ont pour tâche la fourniture des bateaux et l'équipement nécessaire à la réalisation de l'adjudication.

A côté de Baptistin Auban, nous trouvons à la chambre de commerce Émile Gérard. Ancien membre fondateur, il a occupé alternativement les fonctions de trésorier, de membre et de président de l'institution consulaire. Émile Gérard a été élu à ce dernier poste en 1840 ; il en a démissionné en janvier 1843 en signe de protestation contre la translation de Toulon à Marseille des services de correspondance par bateaux à vapeur avec la Corse et l'Algérie ; il nous faut préciser qu'il était alors le propriétaire de la compagnie de navi-

4. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Ministre du commerce en date du 13 mars 1848. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1536.

gation à vapeur qui assurait le service de la correspondance entre Toulon et la Corse. Réélu en 1844 à la chambre de commerce, il refuse le fauteuil de président et demeure simple membre. Fils d'un important négociant toulonnais, Émile Gérard est propriétaire des Salins de la pêche à Hyères. C'est aussi un grand fournisseur de l' Arsenal et le commissionnaire d'importantes sociétés réparties sur l'ensemble du territoire national. Nous le retrouvons à côté de Paulin Talabot – membres du conseil d'administration de la compagnie formée pour obtenir du gouvernement la concession du chemin de fer devant être construit entre Marseille et Toulon. Émile Gérard est élu en 1834 conseiller municipal à Toulon. Il occupe cette fonction jusqu'à la destitution du conseil municipal par Émile Ollivier en mars 1848, puis de nouveau à partir des élections municipales de septembre 1848. En 1850, il est aux côtés de Baptistin Auban pour appeler à voter en faveur des candidats du Parti de l'Ordre et barrer la route aux socialistes. A l'annonce du coup d'État du 2 décembre, il prend une certaine distance avec l'Empire. En août 1852, lors des cantonales, il se présente à Collobrières contre le candidat du gouvernement.

Pierre-Gabriel Aube<sup>5</sup> est une des autres personnalités importantes à la chambre de commerce. Il est élu membre lors du renouvellement de septembre 1846. En 1848, il occupe le fauteuil de président du tribunal de commerce de Toulon. Marchand de fer en gros, Pierre-Gabriel est le fils d'Alexandre-François Aube membre fondateur de la chambre de commerce et ancien maire provisoire de Toulon en 1793. Pierre-Gabriel Aube est élu au conseil municipal de Toulon depuis 1836. Après avoir été destitué en mars 1848, par E. Ollivier, il est de nouveau nommé à cette fonction en avril 1848 par Lucien Guigue commissaire du gouvernement provisoire remplaçant Émile Ollivier dans le Var. Le 18 juillet suivant P.-G. Aube est nommé maire provisoire de Toulon à la place de Fulcran Suchet. Considéré comme un républicain modéré, en 1850 il appelle à barrer la route aux socialistes. En 1852, il adhère au coup d'État. La même année il est élu membre du conseil général du Var avec le soutien du gouvernement. L'année suivante il est élu à la présidence de la chambre de commerce et le restera jusqu'à son décès en août 1862.

Baptistin Auban, Émile Gérard, Pierre-Gabriel Aube mais aussi Augustin Arnoux le doyen d'âge de la chambre de commerce sont des libé-

---

5. Cousin de François Aube le négociant-armateur de Marseille. En 1830, il se marie avec Thérèse-Victoire Honnorat (la fille de Gabriel-Antoine)

6. Nous les retrouvons tous les quatre à l'origine du cercle du commerce en 1828 qui fut le pendant libéral du cercle monarchique créé quelques années auparavant. A travers ce cercle, ils ont diffusé les idées libérales à l'origine de la création de la chambre de commerce.

raux de vieille date<sup>6</sup>. Avec leurs collègues, membres de la chambre à leurs côtés en 1848 – les négociants Jean-Louis Fabre, Jean-Marie Crassous, Noël Nègre, Jean-Paul Rouquerol<sup>7</sup> et Siméon Suquet – ils sont en charge du passif de l'action consulaire depuis la création de l'institution. Alors que la chambre de commerce avait été créée, en 1833, pour faire avancer le grand dessein d'une diversification de l'économie toulonnaise et ainsi échapper à la dépendance de l'activité militaire, en quinze années, durant la Monarchie de Juillet, la situation n'a guère progressé. Tout au contraire, non seulement la Marine a accru son emprise sur le front de mer avec la construction d'un nouvel arsenal au Mourillon; mais de plus, ainsi que nous l'avons déjà dit, le commerce a perdu, au profit de Marseille les services de correspondance avec la Corse et l'Algérie. Plus encore, les Toulonnais n'ont pas obtenu des autorités de Juillet – qui s'affichaient pourtant libérales et égalitaires – qu'elles fassent cesser les privilèges octroyés à Marseille.

#### *La lutte des élus consulaires toulonnais contre les privilèges marseillais*

Ces privilèges dénoncés par les élus consulaires toulonnais concernent essentiellement l'exemption des droits de tonnage dont bénéficient les navires étrangers qui entrent dans le port de Marseille alors qu'ils doivent les acquitter dans le port voisin de Toulon, comme dans tous les autres ports français.

A l'origine de la création de la chambre de commerce de Toulon, la lutte contre les droits de tonnage est au centre de l'action consulaire sous la Monarchie de Juillet. Sans entrer dans le détail, il nous faut évoquer ici ces taxes et leur disparité de perception entre les ports de Toulon et de Marseille qui sont à l'origine d'un sentiment profond d'injustice du côté toulonnais. Sentiment qui explique en grande partie l'attitude des élites consulaires à l'annonce des Journées de février 1848.

Instaurés sous la Première République, puis complétés sous le Premier Empire les droits de tonnage représentent un montant de 4 fr. 12 c. par tonneau que doivent acquitter tous les navires étrangers qui entrent dans un port de France en charge ou sur lest. Alors que jusqu'à la Restauration, l'État applique le principe de l'égalité pour tous, Louis XVIII crée une exception marseillaise à travers l'ordonnance du 10 septembre 1817 qui exempte tous les navires étrangers de ces droits entrant dans le port. Cela à pour conséquence de concentrer à Marseille l'essentiel du commerce d'importation et

7. 1<sup>er</sup> adjoint du Maire de Toulon de février 1850 à décembre 1851.

8. La conséquence sur les trafics portuaires de cette exemption est simple à illustrer : entre 1828 et 1843 le nombre de bâtiments étrangers à l'entrée du port de Toulon chargés ou sur lest a chuté de 12 % passant de 121 navires à 108. Durant la même période la progression dans le port de Marseille fut de 118 %, le nombre de navires étrangers à l'entrée passant de 1082 à 2362.

d'exportation au détriment des ports voisins de Toulon ou de Sète<sup>8</sup>. Il n'est pas exagéré de dire que la prospérité commerciale de Marseille est essentiellement due à cette mesure comme le reconnaissent d'ailleurs les membres de la chambre de commerce de ce port qui déclarent : « nôtre chambre est convaincue que la franchise de tonnage du port est la cause la plus efficace de la prospérité de nôtre commerce... il est évident en effet que c'est à cause de cette franchise de tonnage que le commerce étranger a choisi Marseille pour lieu d'Entrepôt méditerranéen; c'est par le même motif qu'un grand nombre de navires en lest abordent dans nôtre port, sans projet arrêté d'achat, et en partent le plus souvent avec de riches cargaisons...»<sup>9</sup>

Pour les négociants toulonnais il ne fait aucun doute que cette exemption est à l'origine de la baisse constante du nombre de navires étrangers entrant dans leur port. Au delà, ils accusent cette même exemption d'être à l'origine de leur dépendance grandissante vis à vis des milieux d'affaires marseillais. Il est vrai que pour un grand nombre de produits en provenance de l'étranger nos négociants dépendent de ceux de la cité phocéenne. C'est par exemple le cas pour les bois de Suède transportés par des navires étrangers. Pour ne pas payer les droits de tonnage, les bois sont transbordés à Marseille sur des caboteurs français pour être ensuite livrés à Toulon. Il en est de même pour les blés destinés en partie à Toulon que transportent les navires étrangers à Marseille. Souvent en provenance d'Odessa, les navires passent au large du port de Toulon, voire même se réfugient par mauvais temps dans sa rade sans décharger leur cargaison pour éviter le paiement des droits. Comme pour les bois, les blés reviennent à Toulon après avoir été transbordés à Marseille.

Tout au long de la Monarchie de Juillet nos élus consulaires n'ont eu de cesse de solliciter, en vain, l'égalité de traitement entre leur port et celui de Marseille. A la veille des journées de février, la question n'est toujours pas résolue. Et ce n'est pas sans déception qu'ils s'adressent une nouvelle fois au ministre du commerce pour dénoncer l'exception marseillaise, qu'ils accusent d'être aussi à l'origine de la décadence industrielle de Toulon : « ...Les importations de marchandises étrangères par Toulon, ainsi que les exportations de marchandises indigènes pour l'étranger, par le même port, sont nulles, parce que le voisinage de Marseille, avec ses privilèges qui l'ont dotée du monopole du commerce étranger, éloigne de tous les autres port de la Méditerranée tous les bâtiments étrangers... Cette excep-

---

9. Délibération de la chambre de commerce de Marseille du 22 septembre 1835. Archives de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille/Provence. Registre de délibérations n° 2, du 10 juin 1834 au 20 janvier 1835.

tion exorbitante, contre laquelle le commerce de tous les autres ports de la Méditerranée, autres que Marseille, s'élève en vain depuis si longtemps tue l'industrie de Toulon. »<sup>10</sup>

Cette question des droits de tonnage est d'autant plus importante qu'elle est au cœur d'un immense espoir de restructuration de l'économie toulonnaise reposant à la fois sur la construction du chemin de fer qui doit relier Toulon à Marseille et l'agrandissement de la ville, deux projets arrêtés en 1846. A cette époque, les élus consulaires ne doutent pas que l'arrivée prochaine du « Rail Way », « fera de Toulon un des quartiers de Marseille »<sup>11</sup>.

A la veille des Journées de février, l'action consulaire est enlisée non seulement par la suspension des projets d'agrandissement de Toulon ou de construction de la voie ferrée mais aussi à cause de la défaite de la chambre dans les dossiers des droits de tonnage, comme dans ses démarches en faveur de l'installation d'une succursale de la Banque de France à Toulon. Pour ce dernier dossier, les membres de la chambre de commerce ne parviennent pas à obtenir du gouvernement et de l'institution bancaire l'installation d'un comptoir qui devrait non seulement apporter aux milieux d'affaires toulonnais les crédits pour les financements d'un développement industriel et commercial de la rade, mais aussi leur permettre de concurrencer les réseaux financiers marseillais.

Les élus consulaires toulonnais sont dans cette situation lorsqu'éclate à Paris la révolution de février 1848.

### *Les élus consulaires toulonnais face à la Révolution de février 1848*

Dès le 4 mars, les élus consulaires se réunissent à l'annonce de l'arrivée d'Émile Ollivier, commissaire du Gouvernement provisoire. Après les Journées de février, leur souci immédiat est d'adresser au nouveau Ministre de l'agriculture et du commerce une lettre dans laquelle ils demandent la suppression de l'exemption marseillaise des droits de tonnage. De ce long courrier où ils retracent la totalité de la question, nous ne retiendrons ici que leur conclusion : « ...nous espérons, Monsieur le Ministre, que le gouvernement de la république nous accordera le redressement des griefs contre lesquels tout le commerce s'élève avec tant d'unanimité. Cette décision aurait

10. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Ministre du Commerce en date du 17 janvier 1848. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1525.

11. Délibération de la chambre de commerce de Toulon, n° 281, séance du 11 novembre 1846 : lettre à Monsieur le Comte d'Argout... *op. cit.*

pour résultat immédiat 1° de satisfaire tout le littoral de la Méditerranée et de rallier ses sympathies au gouvernement républicain; 2° d'assurer de mieux en mieux l'abondance des subsistances et les arrivages par tous les points du territoire; 3° de consacrer notre régime constitutionnel, où on ne conçoit plus ce que c'est que l'inégalité de droits... »<sup>12</sup>

Quelques jours plus tard, après avoir été reçus par Émile Ollivier, ils réitérèrent leur demande et déclarent : « Depuis plusieurs années le commerce de Toulon et celui des autres ports de la Méditerranée, qui sont maltraités par le monopole de Marseille, adressent des réclamations incessantes au gouvernement, sans avoir pu obtenir le redressement de griefs aussi vexatoires. Grâce à la glorieuse révolution de février, la France va jouir d'un gouvernement réel de Liberté et d'Égalité; et c'est au nom de l'égalité devant la loi, que nous sommes certains d'obtenir l'égalité de droit et de condition pour tous les ports français situés sur la même mer. »<sup>13</sup>

L'instauration de la République est accueillie à bras ouverts par les élus consulaires toulonnais car ils ne doutent pas que ce régime – par définition démocratique mais surtout égalitaire – supprimera tous les privilèges spéciaux accordés par la Monarchie à Marseille. Ils ont espoir que le nouveau régime leur apportera enfin la justice. C'est pour cela qu'ils relancent tous les dossiers importants qui n'avaient pas obtenu du régime précédent des réponses favorables. Ainsi, malgré la situation financière du pays, ils écrivent en mars 1848, au ministre des Finances, au gouverneur de la Banque de France et au ministre du commerce pour demander l'instauration de la succursale de la Banque de France. Plus tard en juin, ils profitent de ce que le Vice Amiral Cazy, député du Var, ait été nommé ministre de la Marine pour demander que Toulon redevienne tête de pont pour la correspondance avec la Corse et l'Algérie.

De fait, nos élus consulaires n'obtiennent pas plus de la République qu'ils n'avaient obtenu de la Monarchie de Juillet, si ce n'est sur le plan bancaire avec la création du comptoir d'escompte de Toulon. Après le 15 mai, mais surtout après les journées de juin les membres de la chambre de commerce prennent une certaine distance avec ce nouveau régime qu'ils louaient tant il y a encore quelques semaines. Finies les déclarations ostent-

12. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Ministre du Commerce en date du 4 mars 1848. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1534.

13. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Ministre du Commerce en date du 13 mars 1848. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1536.

tatoires sur la « *liberté* » et « *l'égalité* », les délibérations comme les lettres de l'institution consulaire retrouvent pour un temps l'apolitisme institutionnel qui était de mise jusqu'en 1848.

Mais cela ne dure pas. En février 1849, les élus consulaires adressent une longue lettre au Président de la République pour le féliciter de son attitude ferme lors de la journée du 29 janvier. Nos démocrates-républicains des premiers jours retrouvent leurs réflexes d'hommes de droite. A travers ce courrier, ils fustigent les socialistes « éternels ennemis de l'ordre, les fauteurs d'anarchie, les hommes du 15 mai et du 23 juin 1848 »<sup>14</sup> et en appellent au retour de l'ordre déclarant : « La France veut l'ordre, à tout prix, parce qu'avec l'ordre renaîtra le crédit, le travail, la prospérité. Il ne peut pas se faire qu'elle n'ait pas raison de cette infime minorité que le scrutin du 10 décembre a vaincu. »<sup>15</sup>

A compter de cette lettre, les élus consulaires se positionnent clairement contre les partis de gauche et les républicains. Dorénavant ils utilisent l'institution consulaire pour faire avancer les idées du parti de l'ordre. En mai 1849 ils font publier dans la presse toulonnaise un communiqué annonçant que la chambre de commerce ouvre à son secrétariat une souscription au journal « L'Ordre ». Le 20 juin suivant, au lendemain de la manifestation des représentants de la gauche à Paris, ils adressent une nouvelle lettre de soutien au Président de la République. Lors des législatives partielles de mars 1850, Auban, Aube, Gérard et Nègre appellent par des communiqués de presse à faire barrage à la gauche<sup>16</sup>. Enfin, à l'annonce du coup d'état la chambre de commerce de Toulon décide de l'envoi d'une adresse au Président de la République, pour lui faire part de sa gratitude d'avoir par « l'acte énergique du 2 décembre sauvé la pays des malheurs dont on le menaçait »<sup>17</sup>, conjuré les périls de la société et assuré l'ordre public, le respect des personnes et des propriétés et l'action productrice des lois.

### *Conclusion*

A Toulon comme à Marseille, la grande majorité des élites économiques provençales adoptent une position similaire face à la Révolution de février

---

14. Lettre de la chambre de commerce de Toulon au Président de la République en date du 14 février 1849. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre de la correspondance active n° 3 du 8 juin 1847 au 22 janvier 1853 : lettre n° 1645.

15. *Idem.*

16. Voir le journal *Le Toulonnais* n° 2345 du 26 février 1850.

17. Adresse de la chambre de commerce de Toulon au Président de la République en date du 17 décembre 1851. Archives de la chambre de commerce et d'industrie du Var. Registre des délibérations n° 3. Délibération n° 378.

1848. Pour la résumer et en guise de conclusion nous reprendrons la formule lapidaire du procureur impérial des Bouches-du-Rhône qui déclarait quelques années après 1848 : « Dans ce pays de boutiquiers et de marchands tout sentiment généreux doit traverser la caisse pour arriver au cœur. »<sup>18</sup>

Ivan KHARABA

---

18. Cité par Ph. SEGUIN, *La presse marseillaise sous la deuxième République*, Diplôme d'études supérieures, Aix-en-Provence, 1967, p. 77.